Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 54 - Juillet 2017 Prochaine parution Octobre 2017



EDITORIAL DU MAIRE

La complexification de la législation de l'urbanisme, couplée au désengagement de l'Etat et plus particulièrement des services de la DDT, s'est notablement accrue depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR de 2014.

Ces évolutions engendrent inévitablement pour les communes, une nécessaire montée en puissance des compétences dans le domaine de l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, suivi des dossiers sur le terrain, contentieux...). Pour anticiper ces mutations et dans le cadre de la loi de mutualisation, la Communauté de Communes a décidé de créer un service d'urbanisme intercommunal, qui devrait être opérationnel dès l'automne 2017.

La mise en place de ce service commun permettra de mutualiser nos moyens, tout en facilitant l'organisation et la répartition géographique du travail des instructeurs ; il offrira également une compétence accrue et une aide indispensable au suivi des dossiers d'urbanisme communaux et intercommunaux, de plus en plus complexes et sources de contentieux, lorsque la loi n'est pas scrupuleusement respectée.

Notre Schéma de Cohérence Territoriale Intercommunal en vigueur depuis le 17 juin 2009 et dont le bilan a été approuvé le 24 juin 2015, a été mis en révision par délibération du conseil communautaire le 27 janvier 2016. Il est aujourd'hui admis que cette révision ne peut être portée par une seule Communauté de Communes et devra s'inscrire dans un périmètre plus vaste, comprenant plusieurs collectivités réunies. Cette volonté se fonde, au-delà de la continuité d'un périmètre, sur un véritable projet de territoire à construire ensemble.

Par ailleurs, il y aura lieu de poursuivre nos réflexions en direction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui pourrait bien voir le jour à l'horizon 2020, en fonction des évolutions législatives.

Ces mutations nous obligent à être force de propositions pour l'avenir, tout en nous entourant de compétences nouvelles en matière d'urbanisme ; compétences indispensables pour apporter des réponses aux exigences d'un environnement qui participe grandement à la dynamique de notre région, tout en générant des contraintes en terme d'urbanisme, d'infrastructures, de mobilité, de développement durable, d'espaces agricoles et de croissance économique.

SÉANCE DU 27/04/2017

Le Conseil Municipal:

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 06/04/2017.
- Valide la délibération prise par le Conseil du Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) relative à sa dissolution et approuve les modalités budgétaires et comptables de liquidation.
- **Décide**, après consultation des différents devis, de confier la démolition de la salle paroissiale à l'entreprise Décarroux Travaux Publics pour un montant HT de 18 297,98 €.
- Vote les tarifs qui seront appliqués par le service enfance et jeunesse pour la colonie de vacances de cet été et pour la rentrée prochaine comme suit :

Quotient	Heure Périscolaire Matin ou 1 heure le soir/ 2 heures le soir	Accueil de loisirs Scolarisé ou habitant Pers-Jussy Jour/Semaine/Semaine 4j	Accueils de loisirs Hors commune Jour/Semaine/Semaine 4j
Entre 0 et 500	1.90/3.00	12/45/37	18/70/57
De 501 à 800	2.05/3.30	15/60/45	21/85/63
De 801 à 1200	2.30/3.80	18/70/65	24/95/88
De 1201 à 1600	2.50/4.00	21/85/75	27/105/92
De 1601 à 2000	2.65/4.20	26/105/91	31/125/108
De 2001 à 2500	2.80/4.60	29/115/101	35/140/125
2501 et plus	2.95/4.90	32/125/117	38/150/135

15 € de frais d'inscription pour l'année pour chaque enfant inscrit à la garderie périscolaire et/ou l'accueil de loisirs

Les semaines de 4 jours sont les semaines comprenant un jour férié

TARIFS accueil de loisirs PAI nécessitant l'apport d'un repas					
Quotient	Scolarisé ou habitant Pers-Jussy Jour/Semaine/Semaine 4j	Hors commune Jour/Semaine/Semaine 4j			
Entre 0 et 500	8/30/22	14/54/44			
De 501 à 800	11/44/33	17/69/51			
De 801 à 1200	14/55/50	20/79/73			
De 1201 à 1600	17/69/61	23/89/78			
De 1601 à 2000	22/89/77	27/109/94			
De 2001 à 2500	25/99/87	31/124/111			
2501 et plus	28/109/103	34/134/121			
Les semaines de 4 jours sont les semaines comprenant un jour férié					

Suite SÉANCE DU 27/04/2017

TARIFS séjour de vacances été 2017					
Quotient	Tarif				
Entre 0 et 500	257				
Entre 501 et 1000	274				
Entre 1001 et 1500	291				
Entre 1501 et 2200	308				
2201 et plus	325				
10% de réduction sur le second er	nfant et 20% sur le troisième				

TARIFS accueil de loisirs du mercredi après-midi					
Quotient	Dès 11h30	A partir de 13h30			
Entre 0 et 500	7	5			
De 501 à 800	9.50	7			
De 801 à 1200	12.50	9			
De 1201 à 1600	16	11			
De 1601 à 2000	18.50	13			
De 2001 à 2500	21	15			
2501 et plus	22.50	17			

• Vote les subventions suivantes :

ADMR 1 075 \in Cantine scolaire 15 935 \in

• Approuve les devis suivants :

GREGGIO SAS (ensemble tuyauterie cuivre aux vestiaires du foot) 5 882.33 € HT

CHEVALLIER David (planches de rives de l'école mat.) 1 678.00 € HT

VACHOUX Esther (fauchage accotements routiers) 54.00 € HT/h

- **Décide** d'établir le règlement du PLU en révision selon les nouvelles dispositions applicables depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Est informé d'un courrier émanant du Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe proposant la résiliation de la convention commune SRB pour l'instruction de l'urbanisme; cette compétence étant reprise par la Communauté de Communes Arve & Salève. Le Conseil accepte à l'unanimité cette résiliation.
- Valide le décompte définitif établi par le SYANE pour les travaux d'électricité réalisés sur le secteur de Chevranges, à savoir :

Montant global des travaux réalisés 157 624.89 € Participation communale 49 225.89 €

 Rappelle la réunion publique qui aura lieu le jeudi 11 mai à 19h30 au centre communal d'animation concernant le • Donne son accord pour une manifestation « course de caisses à savon » qui serait organisée le dimanche 16 juillet par l'association Pers-Jussy Sport Auto (PJSA).

• Ecoute

Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ, Maire-Adjoint, déléguée au SIVU espace aqualudique les Foron, qui fait le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat.

Mme Sylvie ROSSET, Maire-Adjoint au CCAS qui fait un compte-rendu de la « chasse aux œufs » organisée le lundi de Pâques et un point de situation sur le repas des ainés prévu ce dimanche 30 avril.

- M. Denis DUPANLOUP, Maire-Adjoint, délégué au Syndicat mixte du Salève, qui fait part des prochaines animations organisées pour tous sur le Plateau des Bornes dans le cadre des espaces naturels sensibles du département à savoir :
- Samedi 6 mai : ROULONS DE MARAIS EN MARAIS à Pers-Jussy
- Samedi 10 juin : ESCAPADES EN CALECHE à Arbusigny
- Mercredi 23 août : CARNETS DE VOYAGE à Menthonnex en Borne.

(Renseignements sur info@maisondusaleve.com)

- **Décide** d'organiser une réunion avec les habitants de Chevranges, La Collay et Vuret concernant la nouvelle carte d'aléas (zones sensibles) ; les habitants seront informés par courrier dans les boites aux lettres.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au

SÉANCE DU 01/06/2017

Le Conseil Municipal:

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 27/04/2017.
- **Délègue** son droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone d'activités de la communauté de Communes Arve et Salève.
- Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à la vente des terrains communaux situés à Crédoz.
- Autorise M. le Maire à signer les baux des professionnels de santé, les travaux du cabinet étant terminés.
- Approuve les devis suivants :

PACCARD (remplacement du battant usagé de la cloche principale de l'église) pour un montant de : 1 781.00 € HT

Marbrerie LAVERGNAT : pose de 3 caveaux au cimetière 5 925.00 € HT

SARL DUBY : pose de 3 caveaux au cimetière :

5 925.00 € HT

• Ecoute M. le Maire qui expose que les travaux d'aménagement du parking du centre communal d'animation seront à la charge de la commune ; il y aura donc lieu d'étu-

 Valide le décompte définitif établi par le SYANE pour les travaux d'électricité réalisés sur le secteur d'Ornex Haut, à savoir

Montant global des travaux réalisés 194 999.21 €
Participation communale (au titre des travaux) 77 517.61 €
Au titre des frais généraux 5 849.97 €

- Mandate, compte-tenu des délais, la commission bâtiment dans le cadre des travaux à effectuer durant les vacances scolaires, à savoir :
 - Toilettes à l'école maternelle
 - Remplacement du sol et peinture d'une classe en maternelle
 - Aménagement des locaux techniques (atelier, vestiaires)
 - WC publics devant l'église
 - Chauffage au CCA2
 - Peinture de l'algéco
- Décide, dans le cadre de recrutement de personnel pour l'entretien des locaux communaux, d'ouvrir deux postes d'adjoints techniques à temps non complet.
- Est informé du planning des emplois d'été à la voirie et du recensement de la population de Pers-Jussy du 18 janvier au 17 février 2018.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi

A PROPOS DES AVIS D'IMPOSITION

Modification de la présentation des avis d'imposition 2017

Au 31 décembre 2016, le SIGCSPRA – Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse – (pompiers d'Annemasse), a été dissous et intégré au SDIS 74 – Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

Le SIGCSPRA était financé par l'impôt (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie) dans la colonne « Syndicat de Communes » de vos avis d'imposition. Le SDIS est financé par les cotisations des communes. En conséquence, en 2017, la colonne « Syndicat de communes » va disparaître sur les avis d'imposition, et le taux de financement du SDIS va être intégré au taux communal pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

	TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS									
Département: 74 HAU		74 HAUTE S	SAVOIE Commune: 211 A PERS-JUSSY							
		Commune	Sy ndicat de communes		Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Tax e ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ②	Total des cotisations
	Taux 2015	11,43 %	1,34	%	%	12,03 %	0,319 %	8,11 %	%	
	Taux 2016	11,43 %	1,29	20	%	12,03 %	0,196 %	8,11 %	%	
	Adresse	636 RTE DE	LA COLLAY	V						
es	Base	2523	2523			2523	2523	2523		
bâties	Cotisation	288	33	_	*	304	5	205		835
tés b	Adresse			¢	ette colonne s	era supprimée	dans les avis 2	017		
ē,	Paga	<u> </u>	l [**				

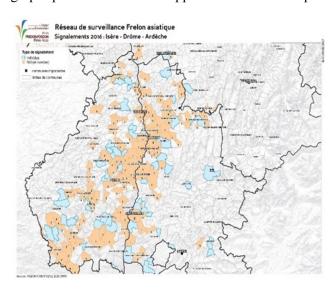
	Avis d'impo	osition 2016	Pour information	Avis d'imposition 2017
	Taux communal 2016	Taux syndicat de communes 2016	Taux du SDIS 2017	Taux communal 2017 (*)
Taxe d'habitation	11,06	1,30	1,10	12,16
Taxe Foncier bâti	11,43	1,29	1,14	12,57
Taxe foncier non bâti	45,83	5,38	4,56	50,39

Lutte contre le Frelon Asiatique

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016: Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de pré-



Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

FREDON: 04 79 33 46 89 signalerfrelon74@gmail.com

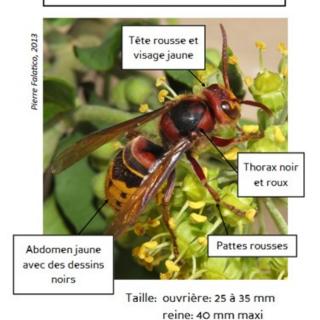
Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN

Vétérinaire pour la section apicole - GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO



FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm reine: 35 mm maxi

FORTES CHALEUR, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES













BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La canicule, c'est quoi?

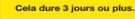
Il y a danger pour ma santé lorsque:



Il fait très chaud.



La température ne descend pas. ou très peu la nuit.

















des nouvelles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enc j'ai un bébé ou je suis une personne âgée Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien. nts : je demande

HORAIRES D'ETE

BIBLIOTHEQUE:

A compter du 10 juillet ouverture: le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h



Fermeture du 01/08 au 31/08/17

PHARMACIE



Du 17 juillet au 27 août: Ouverture tous les jours de 9hà 12h et de 14h à 19h Sauf le samedi après midi fermé Fermetures exceptionnelles:

Samedi 15 juillet et lundi 14 août

IMPORTANT

Rappel des règles incombant aux particuliers en bordure de route:

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes.

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à

Jeudi 6 juillet : **<u>DEMENAGEMENT</u>**

Du cabinet d'infirmiers

tel: 07 61 72 14 66

Du cabinet d'ostéopathe tel: 07 61 35 25 10

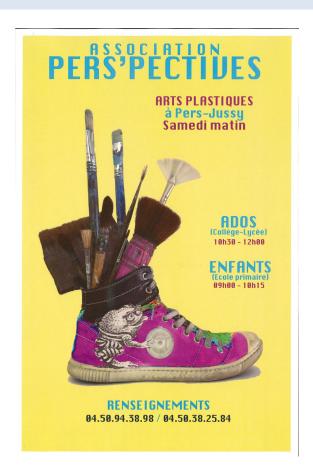
Du cabinet d'hypnothérapie

tel: 06 73 83 11 35

Dans les nouveaux locaux :

65 chemin des écoles

INFOS DIVERSES



L'association Pers'Pectives propose des cours de dessin et peintures toutes techniques pour adultes, adolescents et enfants un samedi sur

Déclaration annuelle de ruches :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Tel: 01 49 55 82 22

<u>A NOTER</u>: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration ac-

tualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoire-



NUISANCES SONORES

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être effectués seulement pendant les horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 20h

Le samedi de 9h à 12h de 14h30 à 19h

Le dimanche et jours fériés

<u>URBANISME</u>

Il est rappelé que les travaux sans déclaration ou permis de construire sont interdits.

Merci de vous renseigner auprès du service urbanisme de la commune avant d'entreprendre des travaux et vérifiez si vous avez besoin d'une autorisation.

DATES ÀRETENIR



FETE NATIONALE

Jeudi 13 Juillet

Parking des Fins

A partir de 20 heures : musique, buvette, petite restauration



Toute la population de la commune de Pers-Jussy est invitée à la cérémonie du 14 Juillet

au Monument aux Morts à 11 heures

Don du sang 27 Juillet De 17h30 à 20h CCA



1ère Course de caisses à savon Dimanche 16 Juillet - toute la journée À partir de 8 heures

Du hameau des Roguet à la Grangette

Réunion de préparation de la Batteuse Vendredi 25 Août 20 h 30

Parking des Fins

FÊTE DE LA BATTEUSE

Dimanche 27 Août toute la journée

Stade des Fins



Ecole de Musique Assemblée Générale 4 Septembre Salle communale



Gym Assemblée générale 06 Septembre à 19 heures Salle du CCA

APE et Cantine Assemblée Générale 12 Septembre à 20h30 Salle du CCA Dokkodo
Assemblée générale
19 Septembre à 20 heures
Salle du CCA

Soirée Sénégalaise par LIANE 7 Octobre Salle Communale



Stage danse Latino
Pers-Jussy Danse
14 Octobre
Salle communale



LA PERSJUSSIENNE Dimanche 15 Octobre à 8 heures Départ Stade des Fins



Parcours solidaire dans le cadre d'OCTOBRE ROSE Samedi 21 Octobre le matin Stade des Fins

Soutien au Comité féminin pour le dépistage du Cancer du sein

Soirée Jeux de société Vendredi 27 Octobre À partir de 19 heures Salle Communale Organisée par le CCAS

